# Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)

Vérifié le 28 avril 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Quelle est la différence entre une attestation scolaire de sécurité routière de 1er niveau (ASSR1) et de 2d niveau (ASSR2) ? Nous vous indiquons les informations à connaître.

## À quoi servent les attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) ?

### Accès à la formation pratique du BSR

La détention l'ASSR de 1er niveau (ASSR1) ou de l'ASSR de 2d niveau (ASSR2) est obligatoire pour accéder à la formation pratique du BSR.

Les ASSR peuvent être remplacées par l'attestation de sécurité routière (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F16511) .

> **À savoir**
>
> Le BSR correspond à la catégorie AM du permis de conduire (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2890) . Tout conducteur de cyclomoteur ou de quadricycle léger à moteur, né en 1988 ou après, doit avoir soit le permis de conduire, soit le BSR.

### Obtention d'un 1er permis de conduire

La détention de l'ASSR2 est obligatoire pour obtenir une 1re catégorie de permis de conduire (permis A (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2830) , A2 (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31083) , B (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2828) ou B1) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2833) si vous avez moins de 21 ans.

L'ASSR2 peut être remplacée par l'attestation de sécurité routière (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F16511) .

## En quelle classe passe-t-on les épreuves des attestations scolaires de sécurité routières ?

Les ASSR de 1er niveau (ASSR1) et de 2d niveau (ASSR2) s'obtiennent dans le cadre de l'enseignement obligatoire des règles de sécurité routière.

Elles sont **délivrées pendant le temps scolaire** après un contrôle des connaissances théoriques. Les épreuves se déroulent **chaque année entre le début du 2e trimestre et la fin de l'année scolaire**.

### ASSR1

L'épreuve de l'ASSR1 est organisée chaque année pour les élèves suivants :

- Élève de classe de 5e ou de niveau correspondant
- Élève d'une autre classe et atteignant l'âge de 14 ans au cours de l'année civile.

### ASSR2

L'épreuve de l'ASSR2 est organisée chaque année pour les élèves suivants :

- Élève de classe de 3e ou de niveau correspondant
- Élève d'une autre classe et atteignant l'âge de 16 ans au cours de l'année civile
- Élève âgé plus de 16 ans inscrit dans un établissement scolaire.

## Combien coûte la délivrance d'une attestation scolaire de sécurité routière ?

La délivrance d'une attestation de sécurité routière, de niveau 1 ou 2, est **gratuite**.

## Qui s'occupe d'inscrire un élève à l'épreuve de l'attestation scolaire de sécurité routière ?

La démarche varie selon que l'élève est scolarisé en France ou à l'étranger.

### Élève scolarisé en France

La démarche varie selon les conditions de scolarité de l'élève.

### Élève inscrit dans un établissement scolaire

**L'établissement dans lequel l'élève est scolarisé** s'occupe de l'inscrire aux épreuves des ASSR.

### Élève inscrit au Cned

Si l'élève est inscrit au Cned, une **demande écrite** doit être adressée au **directeur académique des services de l'Éducation nationale** (DASEN) du **département de résidence**.

**Où s'adresser ?**

**Direction de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)**

**(https://lannuaire.service-public.gouv.fr/navigation/inspection_academique)**

### Élève suivant une instruction en famille (école à la maison)

Si l'élève suit une instruction en famille (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F23429) (école à la maison), une **demande écrite** doit être adressée au **directeur académique des services de l'Éducation nationale** (DASEN) du **département de résidence.**

**Où s'adresser ?**

**Direction de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)**

**(https://lannuaire.service-public.gouv.fr/navigation/inspection_academique)**

### Élève scolarisé dans un établissement privé hors contrat

Si l'élève est inscrit dans un établissement privé hors contrat (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33876) , **le directeur de l'établissement s'occupe de l'inscrire** dans un établissement qui organise les épreuves des ASSR.

### Élève scolarisé à l'étranger

La démarche varie selon les conditions de scolarité de l'élève.

### Élève inscrit dans un établissement français

Si l'élève est inscrit dans un **établissement français à l'étranger** appartenant au réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), **l'établissement s'occupe de l'inscrire** aux épreuves des ASSR.

### Élève inscrit dans un établissement étranger

Vous devez **contacter les autorités consulaires françaises** pour savoir comment se passe l'inscription aux épreuves des ASSR dans un établissement français de proximité.

**Où s'adresser ?**

**Ambassades et consulats de France à l'étranger**

(https://lannuaire.service-public.gouv.fr/gouvernement/aca16d45-fa59-43f1-bfe4-1526d0854747)

### Élève inscrit au Cned

Vous devez **contacter les autorités consulaires françaises** pour savoir comment se passe l'inscription aux épreuves des ASSR dans un établissement français de proximité.

#### Où s'adresser ?

**Ambassades et consulats de France à l'étranger**

(https://lannuaire.service-public.gouv.fr/gouvernement/aca16d45-fa59-43f1-bfe4-1526d0854747)

> **À noter**
>
> Si l'élève a une **déficience visuelle** l'empêchant de passer les épreuves de ASSR, une épreuve aménagée est proposée. Une **attestation d'éducation à la route (AER)** lui est délivrée en cas de réussite. Toutefois, avoir l'AER ne donne pas droit d'inscription à l'apprentissage de la conduite d'un véhicule et d'obtention d'un titre de conduite.

## Comment s'entraîner à l'épreuve de l'attestation scolaire de sécurité routière ?

L'élève peut s'entraîner sur le **site de préparation des épreuves des attestations de sécurité routière** :

Se préparer aux attestations de sécurité routière (ASSR1, ASSR2, ASR, AER)
(https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R63202)

L'élève peut aussi préparer les épreuves des ASSR sur la **plateforme nationale des attestations de sécurité routière.**

Préparer et passer les épreuves des ASSR, ASR, AER sur la plateforme nationale
(https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R63208)

## Comment se passe l'épreuve de l'attestation scolaire de sécurité routière ?

L'élève passe les épreuves des ASSR sur la **plateforme nationale des attestations de sécurité routière.**

Préparer et passer les épreuves des ASSR, ASR, AER sur la plateforme nationale
(https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R63208)

L'épreuve comporte **20 questions** à **choix multiples**.

Avant chaque question, l'élève visionne une **séquence filmée**.

Les questions portent sur la circulation, les passagers, la vitesse, le comportement citoyen, les premiers secours, la santé et les conduites à risque…

## Comment avoir les résultats de l'épreuve de l'attestation scolaire de sécurité routière ?

L'élève doit avoir **10/20** ou plus pour obtenir l'ASSR 1 ou l'ASSR2.

Il peut **connaître sa note à partir de 18h le jour même de l'examen** en se connectant à la plateforme nationale des attestations de sécurité routière.

Préparer et passer les épreuves des ASSR, ASR, AER sur la plateforme nationale
(https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R63208)

En cas de réussite, **l'établissement où l'élève a passé l'épreuve de l'ASSR** lui délivre le diplôme de l'ASSR1 ou de l'ASSR2, selon le cas.

> **Rappel**
>
> Les ASSR n'autorisent pas à conduire un véhicule à moteur.

## En cas d'échec aux attestations scolaires de sécurité routière, y a-t-il une session de rattrapage ?

Si l'élève échoue (moins de 10 /20), il doit se renseigner auprès de l'établissement où il a passé l'ASSR pour connaître la **date de la session de rattrapage.**

## Comment faire en cas de perte ou de vol d'une attestation scolaire de sécurité routière ?

En cas de perte ou de vol de l'ASSR 1 ou de l'ASSR2, une **demande écrite** doit être adressée à l'établissement dans lequel l'élève a passé l'examen. La demande doit attester de la réussite à l'épreuve de l'ASSR1 ou de l'ASSR2, selon le cas. Précisez les nom et prénom de l'élève, l'établissement et l'année de session de l'épreuve, et joignez une attestation de perte ou du vol (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R31806) de l'ASSR.

L'établissement délivrera un duplicata ou une attestation de réussite.

Les **frais** liés au coût de reproduction et à l'envoi peuvent être demandés.

> **À savoir**
>
> En cas de perte ou de vol de votre ASSR2, vous pouvez faire une déclaration sur l'honneur (https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/files/d42a20d9-0ecc-4a9e-8be2-275ccd2f2d7d/5a34ee91-01d7-43de-88f2-b3073ac6f042/540067c8-30fd-45e9-aa71-0ab2fd8807b6.pdf) pour faire la demande de permis de conduire (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R45443) .

Se préparer aux attestations de sécurité routière (ASSR1, ASSR2, ASR, AER) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R63202)

Préparer et passer les épreuves des ASSR, ASR, AER sur la plateforme nationale (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R63208)

## Sur le même sujet

Attestation de sécurité routière (ASR) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F16511)

Brevet de sécurité routière (BSR), catégorie AM du permis de conduire (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2890)

## Qui peut m'aider ?

Vous avez une question ? Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches ?

- Pour avoir des informations complémentaires sur les attestations scolaires de sécurité routière

**Direction de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)**

**(https://lannuaire.service-public.gouv.fr/navigation/inspection_academique)**

### Textes de loi et références

Code de l'éducation : articles D312-43 à D312-47-1 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071191/LEGISCTA000006182503)

Enseignement des règles générales de sécurité

Code de la route : articles R211-1 à R211-2 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006177145)

Attestations et brevet de sécurité routière

Code de la route : articles R221-4 à R221-8 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000032465124)

Conditions minimales pour obtenir le permis de conduire (Article R221-5)

Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025803494/)

Arrêté du 25 mars 2007 relatif à l'organisation et à la délivrance des attestations scolaires de sécurité routière de premier et de second niveau (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000461817)

### Services en ligne et formulaires

Se préparer aux attestations de sécurité routière (ASSR1, ASSR2, ASR, AER) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R63202)

Service en ligne

Préparer et passer les épreuves des ASSR, ASR, AER sur la plateforme nationale (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R63208)

Service en ligne

Attestation sur l'honneur (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R31806)

Modèle de document

## Questions ? Réponses !

Quels permis de conduire faut-il avoir selon la catégorie du véhicule ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F12096)

Quels véhicules peut-on conduire sans permis de conduire ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1464)

Quelles sont les différentes façons de passer le permis de conduire B ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31901)

### Voir aussi

Permis de conduire (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N530)

Service-Public.fr

Infractions routières (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N18918)

Service-Public.fr

Collège et lycée (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N56)

Service-Public.fr

Scolarité à l'étranger (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N23767)

Service-Public.fr

Permis B : voiture ou camionnette (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2828)

Service-Public.fr

Permis de conduire de catégorie B en candidat libre (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2825)

Service-Public.fr

Éducation à la sécurité routière (https://eduscol.education.fr/941/education-la-securite-routiere)

Ministère chargé de l'éducation

Déclaration sur l'honneur pour obtenir un 1er titre de conduite (PDF - 78.2 KB) (https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/files/d42a20d9-0ecc-4a9e-8be2-275ccd2f2d7d/5a34ee91-01d7-43de-88f2-b3073ac6f042/540067c8-30fd-45e9-aa71-0ab2fd8807b6.pdf)

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Site de la sécurité routière (http://www.securite-routiere.gouv.fr)

Ministère chargé de l'intérieur

## Fiches pratiques par événement de vie

### Je rentre en France après avoir vécu à l'étranger (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F32823)

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F16548/aide-remarque)